



**Séance du 10 novembre 2025 à 19 heures 30**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** **Mme Christine JEANNERET**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Deuxième présentation du projet de budget 2026.
5. Rapport des commissions.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
  - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire pour les travaux du cimetière (projet de délibération N° 319/25).
  - b) Approbation de la modification des horaires d'interdiction de passage sur le tronçon compris entre le chemin de la Motte et la route de Choulex, empruntant les chemins des Landions et de la Gouille Noire (projet de motion N° 09/25).
7. Propositions du Conseil administratif.
8. Propositions individuelles et questions.

**Présents :** Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI, Carole MATHEZ, Morgane NUSBAUMER, Christine SCHAUB et Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN, Brett THEUS et Régis VON SIEBENTHAL.

**Conseil administratif :** Mme Anne MEYLAN, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative  
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

**Excusé :** M. Jean BINDER

**Procès-verbal :** Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**Mme C. Jeanneret**, vice-présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h30.

**Mme C. Jeanneret** propose d'ajouter à l'ordre du jour la motion qui vient d'être déposée.

L'ordre du jour ainsi complété est approuvé à l'unanimité.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025**

**Mme C. Jeanneret** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

**M. O. Christin** et **Mme Ch. Schaub** proposent chacun une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Mme C. Jeanneret** excuse **M. J. Binder**.

## **3. Communications du Conseil administratif**

**Mme A. Meylan** annonce que :

- Vu le succès des deux premières tables installées à l'agorespace, deux autres ont été ajoutées.
- Afin de sécuriser les enfants sur le chemin des écoliers et dans le préau, des panneaux ont été installés pour demander aux cyclistes de descendre de leur deux-roues et ainsi éviter des collisions dans cette zone.
- Le Conseil administratif a eu son rendez-vous annuel avec les représentants de la police de la Pallanterie. Les statistiques sont stables, pour Choulex.
- Samedi 8 novembre, la 23 proposait sa fameuse soupe à la courge, qui a eu un beau succès. Ce moment convivial était précédé de la tournée des bouches à eau de la compagnie, à laquelle **Mme A. Meylan** a participé. Cette tournée consiste principalement à contrôler annuellement le bon fonctionnement des bouches à eau, mais également à valider les emplacements et à les dégager s'ils sont un peu enfouis sous la végétation. La compagnie utilisait auparavant un plan en papier. Un sapeur-pompier volontaire a développé une application qui permet une gestion numérisée. Trois équipes ont sillonné les territoires de Vandœuvres et de Choulex.
- Conformément aux statuts, le Conseil administratif a nommé cet après-midi ses représentants au sein de la Fondation immobilière de Choulex, à savoir **MM. Patrik Rechsteiner** et **Marco Pistara** du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- Un point sur les fiches du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) a été effectué avec le technicien d'IDTech. De gros travaux seront nécessaires au centre du village (Gouille Noire, route de Choulex) en 2026 ou 2027. La commune attend les devis généraux. Par ailleurs, IDTech soutiendra la commune auprès du FIA pour le financement anticipé desdits travaux.
- Si les conditions météo le permettent, les travaux du carrefour chemin des Princes/chemin de Pressy commenceront lundi prochain, une information figure sur l'application et le site.

**Mme D. Krähenbühl** indique que : La restitution de l'audit sur le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire a eu lieu aujourd'hui. Sur les quatre semaines de mesures, 138 kg de restes ont été pesés, soit une moyenne de 8,6 kg quotidiens. Fort de cette étude, le Conseil administratif mettra en place des mesures en vue de réduire ce gaspillage alimentaire d'au moins deux tiers. Des contacts seront pris avec les collaborateurs du GIAP et le prestataire afin de trouver des solutions.

- À partir du 14 décembre, les horaires de TPGFlex seront étendus le soir jusqu'à minuit et les week-ends. Par ailleurs, les fréquences du samedi seront améliorées sur les lignes 38, 33 et 34 (toutes les 30 min contre toutes les 60 min avant).
- La journée d'information du CERN pour répondre aux questions des habitants a été annoncée sur le site et l'application (mercredi 19 novembre de 15h à 20h à Presinge).
- Suite à la démission d'un collaborateur, le positionnement des patrouilleurs scolaires a été modifié. Les autorités ont décidé de sécuriser prioritairement le passage piéton situé sur la route de Choulex. Les deux emplacements sont en cours d'analyse au niveau cantonal. Celui sur le parking au Chemin des Briffods ne devrait pas être validé, compte tenu de l'absence d'un passage piéton.
- La réponse à la question écrite de **Mme S. Gnoni** reçue le 6 octobre dernier est disponible dans CMNet.

**M. P. Amsler** annonce que :

- Comme il est de coutume, il rendra visite à un nonagénaire jeudi 13 novembre à 15h. Celui-ci était enchanté d'apprendre cette visite. **M. P. Amsler** souhaiterait si possible être accompagné d'un Conseiller municipal.

#### **4. Deuxième présentation du projet de budget 2026**

**Mme C. Jeanneret** passe la parole à **M. P. Amsler**, qui présente les changements apportés sur le projet de budget 2026 tel qu'il avait été présenté le 13 octobre dernier. Le projet de budget 2026 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal le 8 décembre prochain. Le budget prévoit un excédent de revenus de Fr. 1'805.-, contre un excédent de charges de Fr. 157'000.- dans la première version. La commission Finances-Économie locale s'est réunie à deux reprises depuis la dernière séance du conseil.

Ce changement est avant tout lié à une augmentation des revenus fiscaux (91/40) de Fr. 94'255.-. **M. P. Amsler** énumère les quelques variations de charges :

Service du feu (15/36) : augmentation des charges de transfert de Fr. 10'287.- ;

Scolarité obligatoire (21/46), suppression de la subvention à recevoir du fonds de régulation pour le GIAPP, Fr. -12'249.- ;

Loisirs (34/31) : activités enfance-jeunesse, augmentation de Fr. 3'000.- des charges, en raison d'une nouvelle activité prévue. Cette augmentation est partiellement compensée par une légère baisse des charges liées aux aînés, Fr. -1'000.- ;

Aide sociale et domaine de l'asile (57/36), baisse des charges par la suppression de la contribution au fonds de régulation IMAD, Fr. -9'273.-.

En résumé, l'augmentation des charges s'élève à Fr. 25'536.-, la baisse à Fr. 10'273.-, soit une augmentation réelle de Fr. 15'263.- qui s'ajoute au déficit précédemment

budgété, lequel atteint un total de Fr. 172'450.-. Avec les dernières estimations fiscales de l'AFC (+Fr. 94'255.-), le déficit réel est finalement ramené à Fr. 78'195.-. Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif et la commission Finances-Économie locale ont décidé de solliciter de la Fondation immobilière, conformément aux statuts de celle-ci, le versement d'une partie de ses bénéfices, soit Fr. 80'000.-.

**M. P. Amsler** souligne que la différence entre les revenus de la Commune et les charges de fonctionnement s'élève tout de même à Fr. 78'000.-.

**Mme S. Gnoni** voudrait savoir si les projections de l'AFC pourraient encore évoluer.

**M. P. Amsler** le lui confirme. D'après l'historique des années précédentes, les correctifs de l'AFC ont toujours été favorables à la Commune qui n'aura peut-être pas besoin de solliciter auprès de la fondation le versement des Fr. 80'000.- évoqués ci-dessus.

**M. R. Von Siebenthal** souhaiterait quelques précisions sur la situation financière de la Fondation. Car sur le principe, il s'agit aussi de fonds communaux. Vu les gros investissements à venir pour l'entrée du village, il serait d'avis de travailler sur des solutions afin de réduire les charges.

**M. P. Amsler** répond que c'est bien la réflexion du Conseil administratif, l'idée n'étant pas de piocher systématiquement dans les bénéfices de la Fondation, qui en aura besoin lorsqu'elle devra recourir à l'emprunt. Car ce versement diminuera quelque peu les amortissements complémentaires prévus par la Fondation.

**M. O. Christin** s'étonne que la Fondation, qui appartient a priori au PF (patrimoine financier), réalise des amortissements.

**M. P. Amsler** précise qu'il s'agit de remboursements d'emprunts en cours, pas d'amortissements comptables. Puis il rappelle que les élus auront encore la possibilité de poser leurs questions éventuelles ou de proposer des amendements d'ici la prochaine séance du conseil. La commission Finances-Économie locale se réunira soit le 17, soit le 24 novembre. Par ailleurs, les commissions pourront toujours décider par la suite d'annuler ou de réduire certaines dépenses inscrites au budget.

**M. O. Christin** remercie le Conseil administratif pour cette nouvelle mouture du budget, qui s'avère en fin de compte bénéficiaire.

## 5. Rapport des commissions

### Aménagement-Environnement (AE)

**M. O. Christin** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

### Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

**Mme S. Brichet** indique que la commission s'est réunie le 27 octobre, pour préaviser les 65 dossiers de demandes de subvention des organismes genevois. Les dossiers ont été répartis entre les membres par thèmes et traités au regard du nouveau règlement d'attribution et aux clés de répartition établies par la précédente législature. 3 dossiers ont été renvoyés à d'autres commissions, 29 ont été retenus pour des subventions allant de Fr. 2'000.- à Fr. 500.-, pour un total de Fr. 24'300.-. Le solde du budget s'élève à Fr. 4'500.-.

Les commissaires ont également évoqué les paniers, pour lesquels l'aide de quelques Conseillers municipaux serait la bienvenue.

### Culture-Sports-Loisirs (CSL)

**Mme L. Comin** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Finances-Économie locale (FE)

**M. Q. Meylan** annonce que la commission s'est réunie le 27 octobre pour travailler sur le projet de budget 2026. Le 3 novembre, la commission a préavisé le projet de délibération N° 319/25, puis a de nouveau travaillé sur le projet de budget.

Jeunesse (J)

**Mme M. Nusbaumer** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Travaux-Sécurité (TS)

**M. R. Von Siebenthal** indique que la commission ne s'est pas réunie.

Fondation immobilière

**Mme A. Meylan** annonce que le bureau s'est réuni lundi dernier, une séance à laquelle elle n'a pas pu assister. La Fondation reprendra ses travaux en janvier.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

**Mme C. Schaub** indique que le groupement ne s'est pas réuni.

Comité de pilotage entrée ouest (COPIL)

**Mme L. Comin** annonce que le comité de pilotage ne s'est pas réuni.

## 6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire pour les travaux du cimetière (projet de délibération N°319/25)

**Mme C. Jeanneret** donne lecture du projet de délibération N° 319/25.

**M. Q. Meylan** précise que la commission Finances-Économie locale a préavisé favorablement à l'unanimité ce projet de délibération.

**Mme A. Meylan** présente ses excuses et celles de l'administration, car les montants présentés sur la délibération étaient hors taxes ; cet élément a été corrigé.

**M. R. Von Siebenthal** souhaiterait quelques détails sur les offres qui ont été demandées.

**Mme A. Meylan** confirme que, compte tenu du montant, la commune a fait appel à une entreprise choulésienne.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **Mme C. Jeanneret** procède au vote.

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection des murs du cimetière qui s'effritent et sont marqués par des fissures importantes,*

*vu les coûts estimés à hauteur de **35'500.- francs TTC**,*

*vu le préavis favorable de la Commission Finances du 3 novembre 2025,*

*sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal*

**décide par 11 voix pour et 0 abstention**

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour combler le besoin financier afin d'entreprendre les travaux de réfection des murs du cimetière, pour un montant de **35'500.- francs** dans les comptes de l'exercice 2025.

2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement « Entretien Cimetière et columbarium », n° rubrique 7710.00.31430.00.
  3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- b) Approbation de la modification des horaires d'interdiction de passage sur le tronçon compris entre le chemin de la Motte et la route de Choulex, empruntant les chemins des Landions et de la Gouille Noire (projet de motion N° 09/25)

**Mme C. Mathez** demande si les panneaux seraient bien modifiés.

**Mme A. Meylan** confirme que la commune devra solliciter un nouvel arrêté auprès de l'OCT, puis installer les panneaux idoines. Ils mentionneront les horaires interdits selon le sens de la circulation. Cela évitera de grands détours aux habitants.

**Mme S. Gnoni** voudrait être sûre que tous les habitants de Choulex bénéficieront de cette mesure, et pas seulement les riverains.

**M. P. Amsler** explique qu'en cas de contrôle, les habitants devront prouver d'une manière ou d'une autre qu'ils résident bien à Choulex.

**Mme C. Mathez** souligne que cette mesure ne sera pas réservée qu'aux habitants de Choulex, mais à tous les usagers.

**Mme L. Comin** ajoute que l'objectif est d'éviter de dévier les véhicules sur le chemin de l'école, le matin.

**M. B. Theus** précise que l'idée était aussi de supprimer le goulet sur le chemin de l'école.

**M. R. Von Siebenthal** relève que tous les villages de la région luttent contre le trafic pendulaire, un dossier qui est un serpent de mer. L'alternative proposée par la motion est intéressante.

**M. P. Amsler** rappelle que les pendulaires entrent le matin dans le village et sortent le soir.

**M. O. Christin** estime que la motion n'est pas tout à fait correcte ; il faudrait supprimer les allusions aux Choulésiens.

**M. Q. Meylan** pense le contraire.

**Mme C. Jeanneret** donne lecture du projet de motion N° 09/25 et, en l'absence de toute autre remarque ou question, procède au vote.

Le Conseil municipal accepte la motion

**par 2 abstentions, 2 contre, 7 pour**

**Dans les faits :**

Afin de lutter contre le trafic pendulaire sur ce tronçon, des interdictions ont été mises en place en avril 2020 dans le but d'y proscrire son passage dans les deux sens entre 6h00 et 9h00 puis entre 16h00 et 19h00.

Mais il s'avère que ce trafic est particulièrement concentré sur le matin pour pénétrer dans le village et en fin de journée pour en sortir.

Dès lors, les Choulésiens, désireux de se rendre le matin dans les communes à l'est de Choulex ou d'en revenir en fin de journée, se voient contraints de faire de grands

détours, surchargeant alors le trafic sur les routes de Choulex et des Jurets dont les riverains sont déjà fortement impactés par la circulation.

**Le projet :**

L'intention serait d'autoriser à nouveau la circulation à la sortie Est du village entre 6h00 et 9h00 et à son entrée entre 16h00 et 19h00. Avec ces modifications, l'objectif de restreindre le trafic pendulaire serait toujours atteint mais les habitants du village plus libres dans leurs déplacements et les grands axes moins fréquentés.

**Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif :**

À ajuster les horaires sur le tronçon précité en fonction du trafic pendulaire et des déplacements motorisés des Choulésiens par le maintien de l'interdiction d'entrée dans le village de 6h00 à 9h00 et sa sortie de 16h00 à 19h00 mais sa suppression de 6h00 à 0h00 pour en sortir et de 16h00 à 19h00 pour y entrer.

Le Groupe la Nouvelle Entente

**7. Propositions du Conseil administratif**

Néant.

**8. Propositions individuelles et questions**

**Mme S. Brichet** constate que le panneau vélo en bas du chemin des écoliers, fixé à l'arbi à vélos, forme un angle saillant à la hauteur d'un enfant de 2 ans et demi/3 ans. Cette situation est très dangereuse. Elle propose de raboter ledit panneau en arrondi, ou de le décaler d'autant.

**Mme A. Meylan** en prend note.

**Mme S. Brichet** donne lecture du texte suivant :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs,

Chers Collègues,

Je souhaite attirer votre attention sur un point essentiel au bon fonctionnement de notre conseil, et à la qualité du lien entre élus et habitants : la communication. Notre commune compte un peu plus de 1'000 habitants. Dans un village de cette taille, la proximité, l'écoute et le respect mutuel devraient être au cœur de notre manière de travailler. Pourtant, je constate que ces principes sont parfois mis à mal. Certaines réunions ou commissions sont annulées ou modifiées à la dernière minute. Cela complique l'organisation de chacun et traduit un manque de considération pour le temps investi par les autres élus et le secrétariat. De même, lorsqu'un élu consacre du temps à élaborer des projets ou à faire des propositions, il est légitime d'attendre au minimum un retour ou un accusé de réception. Ce silence démotivé ceux qui s'impliquent pour la collectivité.

Le respect passe aussi par la manière dont nous communiquons avec les habitants. Répondre aux pétitionnaires, aux entreprises, ou informer équitablement tous les administrés fait partie de nos responsabilités. Il est notamment regrettable que la fin du mandat d'un patrouilleur scolaire n'ait pas fait l'objet d'une communication plus large et plus chaleureuse à son égard. Après plusieurs années d'engagement, ces personnes font partie de la vie du village et méritent reconnaissance pour leurs services.

Tout cela montre qu'il est urgent d'améliorer la qualité et la clarté de nos échanges entre nous comme avec la population.

Je propose donc que nous mettions en place des temps d'échanges formels pour renforcer notre communication interne à l'occasion des sorties du Conseil

municipal, de revoir le document « information », récapitulatif de quelques éléments-clés et pratiques dans le fonctionnement du Conseil municipal. Ce guide doit permettre une communication fluide ; merci pour sa rédaction. Quelques passages, très restrictifs, seraient à reformuler, comme « il est interdit de poser des questions », « il est interdit de faire des remarques », etc., une meilleure information des habitants, claire et respectueuse. Ces efforts simples peuvent restaurer un climat de confiance et d'efficacité au sein de notre équipe municipale, au bénéfice de tous.

Je vous remercie pour votre attention. »

**Mme C. Jeanneret** clôt le procès-verbal à 20h21 et passe la parole au public.